

Que puis-je consulter librement ?

La plupart des archives de l'EFA sont librement consultables sur place dans le respect des droits de propriété littéraire et artistique. Toutefois, des exceptions fixées par la législation en vigueur et listées ci-après en retardent ou interdisent la communication.

Révision #1

Créé 1 décembre 2023 06:58:12 par Marie Stahl

Mis à jour 1 décembre 2023 06:59:24 par Marie Stahl